République Française ***Arrondissement d'Aubusson***

Commune de Gentioux-Pigerolles

Compte rendu

Du Conseil Municipal

Séance du 23 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois avril à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de Gentioux-Pigerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gentioux, sous la présidence de Madame Denise JEANBLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19/04/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : MMES Denise JEANBLANC, Paulette GUILLOT, Pauline CABARET, Irène BAYET-TORDO, et MMS Florent CHATOUX, Georges MOREIRA DA SILVA, Benjamin SIMONS, Thomas FLOUR, Benoit DELADONCHAMPS et Stéphane GRASSER

Absents excusés : MME GUIOMAR Clara

Pouvoir :

Secrétaire : Pauline CABARET

Début de séance : 17h20

Vote pour l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour au sujet du transfert de compétence mobilité à la CCCGS

1. Délibération relative au transfert de compétence « mobilité » à la CCCGS
Il s'agit pour CCCGS de récupérer la compétence en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Le transport scolaire reste une compétence de la Région. Concernant le Transport à la demande, la convention pour 3 ans ne sera probablement pas renouvelée à son échéance. Le Conseil communautaire a délibéré à la majorité pour cette prise de compétence, ce transfert doit maintenant être approuvé par les conseils municipaux.

Vote : 9 « pour » / 1 abstention

2. Délibération pour accroissement temporaire d'activité

Il s'agit d'une délibération nécessaire pour l'embauche d'un emploi saisonnier, comme chaque année. Il s'agit d'un emploi saisonnier aux services techniques pour la période du mai/août 2021.

Vote : 10 « pour »

3. Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
Il s'agit d'une embauche en stagiairisation sur le grade Adjoint Technique Territorial pour renforcer l'équipe technique. Le poste est budgété à partir du 1er septembre 2021.

Vote : 10 « pour »

4. Délibération relative aux horaires de l'école
Un courrier de l'Académie en date du 26 mars 2021 (reçu le 02/04/2021) demande au Conseil municipal de se positionner sur l'évolution du temps scolaire, pour les 3 prochaines années

scolaires, au même titre que l'équipe enseignante et les délégués de parents d'élève. Actuellement l'école a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h à 16h30. Les enseignantes sont favorables au maintien des jours et horaires en place, ainsi que les parents d'élèves bien qu'une concertation n'ait pas pu être organisée car les délais étaient bien trop courts (quelques jours).

Vote : 9 « pour » le maintien des horaires en place / 1 abstention

5. Délibération pour la démarche Boost'Comm'une
Une délibération est nécessaire dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention. Il s'agirait du lancement d'une opération finançable par le contrat Boost'Comm'une, pour la pose d'un portail pour fermer la petite cour du réfectoire. Les dépenses d'investissement sont estimées à 5 005.70€ HT environ, et le taux mobilisable dans le cadre du contrat Boost'comm'une s'élèverait à 20 %. Avec les autres subventions mobilisables (DETR, FCTVA), la part restante en autofinancement s'élèverait à 2518.63€ TTC.

Vote : 10 « pour »

6. Délibération pour la création de deux comptes bancaires : régie gîtes et régie encaissement divers
Ces créations de comptes bancaires sont nécessaires au regard d'une obligation récente, les régisseurs n'étant plus autorisés à déposer d'espèces au Trésor public à compter du 01/07/2021. Une commune n'a pas le choix de la banque, il doit s'agir de la banque postale. Deux comptes doivent ainsi être créés à la Banque postale : un pour la régie Gîtes sur le budget Gîtes, et un pour la régie encaissements divers sur le budget principal.

Vote : 10 « pour »

7. Délibération de demande de concours technique et financier du SDEC pour le diagnostic de l'éclairage public
La commune souhaite réaliser un diagnostic de son éclairage public, en vue de répondre aux critères du label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE), projet pour lequel le conseil a délibéré pour le soutien au PNR dans l'obtention de ce label. Suite à une demande de la commune pour la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public auprès du SDEC qui en a la compétence, le SDEC 23 a transmis une proposition de délibération nécessaire avant tout lancement de projet d'étude. Cette proposition de délibération comporte des éléments incompris par l'équipe, notamment sur la maîtrise d'ouvrage. En effet la commune souhaite rester maître d'ouvrage, et demander au SDEC une assistante à maîtrise d'ouvrage. Le SDEC n'a pu être joint avant ce Conseil pour la clarification de ces points, aussi cette délibération est ajournée.

8. Point sur le bar communal
Une commission « Bar » composée d'élu-es et habitant-es volontaires propose « un candidat » pour la réouverture du bar communal de Gentioux.
Pour arriver à ce choix et avant que la commune lance l'appel à candidatures, la commission « bar » a travaillé en premier lieu sur une proposition basée sur les besoins et usages attendus vis-à-vis de ce lieu, en s'appuyant sur des visites et rencontres de lieux équivalents dans les environs (ex : Auberge de la Cascade à St Martin Château, Cantine de Tarnac…)
Il y a eu 7 candidatures réceptionnées au total. Les candidats retenus sont un couple de nouveaux habitants de Pigerolles : Camille CAUWE et Gerrit MICHIELS. Leur projet correspond pleinement au cahier des charges de l'appel à candidatures (Bar – restaurant, mais aussi lieu de vie pour le bourg), et ils disposent des compétences pour faire démarrer l'activité rapidement. L'équipe municipale retient la proposition de la commission « bar ». Le loyer est fixé à 300€ / mois, une

réévaluation est envisageable en fonction des conditions sanitaires qui pourraient empêcher l'activité périodiquement.

L'objectif est d'ouvrir le bar le 1er juillet. Avant cela, reste à :
Administratif :
- préparer un bail précaire d'un an chez le notaire, avant la signature d'un bail commercial de type 3-6-9
- préparer une convention de mise à disposition d'un garage qui pourra service d'espace de stockage ;
- réaliser les dossiers déclaratifs pour l'accessibilité PMR et sécurité incendie ;
Travaux :
- Prévoir un ou plusieurs chantiers pour assister les employés communaux afin de finir quelques travaux : vider la cave et y étaler ensuite des cailloux, réparer une marche, poser un écran de cantonnement (soudure, voir avec Éric) ;
- Ajouter des convecteurs pour le chauffage de la salle du chai ;
- Poser un lave-mains avec distribution essuie-mains dans la cuisine ;
- Poser un robinet à déclenchement dans les WC et un essuie-main ;
- Poser des grilles au niveau de ouvertures de ventilation côté route.
- Prévoir un RDV avec la DSV et les repreneurs pour faire le tour suite à ces travaux qui sont notamment prévus suite à une première rencontre de la DSV l'été dernier.

9. Points divers

Rencontre de l'Atelier international d'artistes plasticiens (AIAP)
Une rencontre avec Richard Marcziniak, Président de l'AIAP, a eu lieu en avril. Sont proposés :
- la tenue d'une exposition d'un peintre bruxellois, Roger Somville, dans le préau de l'école cet été. L'équipe donne son accord ;
- l'organisation d'ateliers de gravure pendant l'été, atelier qui pourrait devenir régulier par la suite. Cet atelier nécessite un local et une presse (dont le coût est estimé à environ 700€). Pour le local, nous proposons en 1er lieu la Mairie de Pigerolles (sous réserve de l'acquisition d'une armoire forte) ou en second lieu de l'ancien local de chasse à côté de l'école à Gentioux. Pour l'achat de cette presse, l'AIAP sollicite la commune pour une participation financière de 500€. Cette demande de subvention sera étudiée au même titre que les autres demandes transmises par les associations communales préalablement à une délibération à prendre en mai.

Rencontre de l'association « Contes en Creuse »
L'association organise annuellement le festival du conte sur l'île de Vassivière en août. Elle propose en 2021 la tenue d'une balade contée sur Gentioux le mardi 24 août, ce qui correspond à une date de marché d'été à Gentioux, aussi la balade pourrait s'achever sur le marché. Cette balade contée représenterait une prestation de 600€, que l'équipe s'accorde de prendre en charge devant l'intérêt culturel et social de ce type d'évènement.

Demande d'aliénation de chemin au Luc
Le chemin communal traversant les parcelles BH 25, 26, 19, 20 et 21 est à ce jour un chemin communal mais n'en a ni la fonction, ni les caractéristiques (passage très étroit). Les habitants propriétaires des parcelles attenantes sollicitent la commune pour l'acquisition de cette parcelle communale. L'équipe donne son accord pour cette vente.

Demande de M. Philippe Jorrand pour la plantation de terrains forestiers privés.
M. Jorrand a sollicité l'avis de l'équipe municipale concernant les essences prévues pour des plantations sur des parcelles attenantes au bourg de Gentioux : un secteur en aval du pont de la

Vergne, et un secteur surplombant le cimetière. Cette démarche est saluée, et un avis a été transmis à M. Jorrand concernant les essences prévues.
L'impact paysager d'une replantation est évoqué notamment pour les parcelles en bordure de la Vergne, offrant aujourd'hui et depuis la coupe forestière une ouverture paysagère entre le bourg et le FAM. Concernant le secteur du cimetière, la nécessité d'agrandir le cimetière pourrait impacter les plantations.
Une rencontre est prévue fin mai avec M. Jorrand pour évoquer ces problématiques.

Projet de coupure de l'éclairage public nocturne
Il est prévu de diagnostiquer et apporter ensuite les rénovations nécessaires pour l'amélioration de l'éclairage public des bourgs et villages, ces travaux s'inscrivant sur le moyen à long terme.
Sans attendre cela, et afin de diminuer l'impact de l'éclairage nocturne sur l'environnement et le ciel étoilé, mais aussi le coût de celui-ci, l'équipe municipale souhaite appliquer une coupure de l'éclairage nocturne comme c'est déjà le cas sur 80 % des communes du PNR (ex : coupure entre minuit et 5h).
Il est décidé de consulter les habitants sur cette question, la méthode étant à travailler.

Information concernant le projet de transfert de compétence « eau potable » à la Communauté de communes
Selon la loi, il est prévu que CCCGS récupère la compétence « eau potable » à l'horizon 2026 des 6 communes en régie. Gentioux-Pigerolles fait partie de ces communes, comme la Villedieu, Faux-la-Montagne, Gioux et Féniers (Féniers n'étant pas dans notre intercommunalité).
Une des possibilités est d'intégrer le Syndicat de la haute vallée de la Creuse (actuellement composé des communes de Felletin, Croze et Clairavaux), qui nous a fait part de son accord de principe pour l'accueil de nouvelles communes actuellement en régie « eau potable ». Suite à cela, Creuse Grand Sud demande notre accord avant le 31 mai 2021 concernant l'intégration ou non de ce Syndicat.
Devant ce délai trop court et trop éloigné de l'échéance 2026, un courrier sera envoyé si possible co-signé avec les autres communes en régie concernées, faisant part de notre désaccord pour un engagement dans le délai imposé.

Clôture du conseil à 19h35.